

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

Committee of Ministers
Comité des Ministres

CMD008617

Strasbourg, le 8 mars 1995



Restricted
CM(95)40

Pour examen lors de la 535e réunion
des Délégués des Ministres
(18-20 avril 1995, niveau A, point 2.3)

MESURES DE CONFIANCE
DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE

1. Contexte

Le Sommet de Vienne d'octobre 1993 a défini un ambitieux mandat pour le Conseil de l'Europe en matière de protection des minorités nationales. Deux grands types de mesures ont été envisagées.

La première catégorie de mesures est la définition de normes juridiques. La récente ouverture à la signature de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales témoigne, tout comme le nombre élevé d'Etats membres qui l'ont signée sans délai, des progrès notables dans l'accomplissement de ce volet du mandat du Sommet de Vienne. Les travaux ont également commencé sur la rédaction d'un Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme garantissant les droits culturels individuels, en particulier aux membres des minorités nationales.

Sur un deuxième plan, le Sommet de Vienne a demandé l'élaboration de mesures de confiance pour accroître la tolérance et la compréhension entre les peuples. Cet objectif résulte d'une prise de conscience du fait que, premièrement le Conseil de l'Europe devrait, au-delà de ses activités d'envergure européenne, être prêt à participer à la résolution de problèmes spécifiques des minorités; et deuxièmement, pour que les réformes juridiques en matière de minorités atteignent leur objectif, elles doivent s'accompagner d'un changement d'attitudes des intéressés.

La participation spécifique du Conseil de l'Europe à l'instauration d'un climat de confiance intervient donc principalement à deux niveaux:

- (i) fournir l'assistance et les avis d'experts à la rédaction de traités bilatéraux, de dispositions nationales ou de politiques concernant la situation d'une minorité donnée;
- (ii) soutenir les projets pilotes visant à promouvoir de bonnes relations entre les minorités et la majorité "locale".

Le présent document s'attache à la deuxième famille d'activités.

2. La notion de "mesures de confiance dans la société civile"

Une large part des travaux du Conseil de l'Europe s'inscrivent dans son objectif général de promotion d'un climat de compréhension et de tolérance mutuelles, et de respect de la cultures des autres. C'est par exemple le cas des activités en matière d'éducation (éducation pour une citoyenneté démocratique, éducation interculturelle, apprentissage des langues, nouvelles approches dans l'enseignement de l'histoire); de culture et de sauvegarde du patrimoine culturel; des moyens de communication de masse; des migrations et des rapports entre communautés; de la promotion de la coopération transfrontalière entre les autorités locales et régionales.

Si divers partenaires interviennent dans ces activités, elles restent toutefois dans une large mesure du ressort traditionnel de la coopération intergouvernementale. Mais l'importance croissante des problèmes des minorités, en particulier en Europe centrale et orientale, a révélé que de telles initiatives doivent s'accompagner d'initiatives spécifiques sur le terrain, entreprises en étroite collaboration avec les communautés concernées. Telle est la motivation sous-jacente au programme des mesures de confiance dans la société civile.

Ce programme rassemble des activités de type préventif, c-à-d conçues pour désamorcer des tensions susceptibles d'engendrer de graves conflits. Elles doivent essentiellement être de nature pratique et aider à faire tomber les barrières qui séparent les communautés sur le terrain grâce au dialogue et aux occasions d'apprendre ou de travailler ensemble à des projets spécifiques. Le partage d'une telle expérience est considéré comme le moyen le plus efficace de promouvoir la connaissance et la compréhension mutuelles, et d'écarter la violence dans la solution des problèmes.

Les mesures de confiance peuvent intervenir dans un vaste éventail de secteurs. Le Programme intergouvernemental d'activités de 1995 mentionne explicitement les médias, l'éducation, le logement et les services sociaux. Cela n'empêche pas de mener des projets dans d'autres secteurs culturels ou sociaux, ou dans ceux de la jeunesse, de la démocratie locale ou de la coopération régionale. Leur principale caractéristique sera de faire intervenir principalement des partenaires non gouvernementaux.

Par définition, ces projets n'auront généralement un effet direct qu'au niveau local. C'est la raison pour laquelle ils sont conçus comme des projets *pilotes* qui, en cas de réussite, auront un effet multiplicateur et encourageront d'autres à s'engager sur la même voie. Il conviendra d'encourager l'organisation en réseaux et l'enrichissement mutuel des projets, et de tirer les leçons des réussites comme des échecs.

De même, il est réaliste d'espérer des résultats à moyen et à long terme, et non dans l'immédiat. Le besoin pour de tels projets dérive précisément de l'impossibilité de légiférer pour changer les mentalités. Pour créer un climat de confiance, il faut de la patience et de la persévérance.

3. Etapes des projets pilotes

a. Initiative

L'initiative d'un projet susceptible d'être adopté par le Conseil de l'Europe comme une mesure de confiance peut être le fait:

- d'Etats membres ou de pays européens non membres
- de régions ou de collectivités locales
- d'écoles, d'universités, des médias, d'ONG, etc.
- du Secrétariat.

b. Critères de sélection

En général, les mesures de confiance doivent répondre aux objectifs définis dans la section 2, ci-dessus. Elles doivent en particulier:

- promouvoir la connaissance mutuelle et la coexistence pacifique;
- apporter l'apprentissage interculturel, l'éducation aux droits de l'homme, la tolérance et la citoyenneté démocratique;
- offrir des occasions à des personnes de communautés différentes de collaborer à la réalisation d'un objectif commun;

Deux catégories complémentaires de projets pilotes sont envisageables:

- les projets ad hoc et à court terme, répondant à un besoin immédiat et spécifique, ou
- les projets fournissant des exemples de démarches intéressantes, qui pourraient être reproduites ailleurs.

Dans la mesure du possible, il est souhaitable que les projets aient entre eux des liens fonctionnels ou structurels, ou soient conçus de manière à produire un effet multiplicateur.

c. Mise en oeuvre

Le rôle du Conseil de l'Europe ne se limite pas à l'apport des fonds nécessaires au démarrage des divers projets pilotes. Pour garantir que les projets soient menés suivant le schéma approuvé et continuent à répondre aux objectifs des mesures de confiance, leur application doit faire l'objet d'un suivi et d'une assistance par le service correspondant du Conseil de l'Europe. Ce dernier devrait assurer un dialogue permanent avec les responsables de projet et rester prêt, le cas échéant, à fournir une aide pour résoudre d'éventuels problèmes.

d. Evaluation

Le suivi de l'application de chaque projet doit faire l'objet d'un bilan effectif quand il se termine. Pour ce faire, les objectifs du projet doivent être clairement définis dès le départ, afin que les résultats obtenus puissent y être comparés. D'autre part, il en dérive une obligation pour les organisateurs non seulement de justifier que les fonds contribués par le Conseil de l'Europe ont été correctement dépensés, mais encore de coopérer à l'évaluation de la mesure dans laquelle les objectifs du projet ont réellement été atteints, et de fournir toutes les informations que cela demande.

Une telle évaluation doit permettre de tirer des leçons en vue du choix de projets ultérieurs. Elle revêt donc une importance particulière dans le cas de projets destinés à servir de modèles de bons usages.

La nature du soutien accordé à un projet par le Conseil de l'Europe varie considérablement; il s'agit parfois d'une assistance morale ou technique, sans apport financier substantiel. Il ne serait donc pas toujours approprié d'appliquer une procédure d'évaluation normalisée.

4. Aspects administratifs

Une équipe dépendant de la Direction des affaires politiques est chargée de la gestion du programme de confiance. Elle coopère étroitement avec les services compétents des institutions, centralise et assure la coordination.

Cette équipe reçoit les demandes et assure un premier tri à la lumière des critères définis ci-dessus. Elle consulte ensuite les diverses Directions concernées et, le cas échéant, organise des réunions entre les services. Lorsqu'il y a lieu, les concepteurs de projets peuvent être entendus au siège du Conseil de l'Europe afin d'en clarifier certains aspects, d'améliorer la conception, et de déterminer le type d'assistance requise.

Désireuse d'améliorer la présentation des projets et de rassembler des informations complètes, la DAP a rédigé un formulaire qui fournit des lignes directrices aux concepteurs de projets. Toute demande doit normalement comporter les renseignements suivants:

a. Données d'identification

1. Titre
2. Date de commencement
3. Couverture géographique
4. Site du projet
5. Langue du projet
6. Agent d'exécution - organisation responsable
7. Autres organismes participants
8. Financement

b. Contenu

1. Bref Résumé
2. Objectifs
3. Liste des principaux résultats
4. Liste des principales activités
5. Liste des principaux apports
6. Estimation de budget
7. Suivi
8. Evaluation

Les projets peuvent être soumis sous leur forme définitive ou, dans certains cas, sous forme d'ébauche destinée à être peaufinée si les donateurs potentiels sont intéressés. Au besoin, les projets doivent encore fournir des indications précises et chiffrées du personnel nécessaire à la réalisation.

Dès que l'évaluation est terminée par le Secrétariat, et en cas d'avis positif, les projets sont soumis au Groupe directeur (voir ci-dessous), qui prend une décision finale tant sur le choix des projets que sur le type d'assistance à leur accorder. Les projets approuvés par le Groupe directeur sont transmis aux Etats membres pour information, ainsi que pour d'éventuelles contributions volontaires de fonds additionnels.

La mise en oeuvre des projets est suivie soit par les Directions concernées, soit directement par la DAP.

5. Le Comité de Pilotage

Le Secrétaire général a constitué un petit Comité de Pilotage pour assurer la sélection finale des projets proposés pour leur inclusion dans les mesures de confiance.

Ce Comité de Pilotage a pour mandat d'examiner les projets approuvés et filtrés par le Secrétariat pour lesquels les informations nécessaires ont été fournies, et de prendre des décisions finales sur l'adoption des projets et le mode d'assistance du Conseil de l'Europe. Il a été envisagé comme une structure légère qui doit rester proportionnée aux crédits accordés.

Ce Comité de Pilotage réunit:

- l'Ambassadeur Henrik AMNEUS, Représentant permanent de la Suède, nommé par le Bureau des Délégués des Ministres pour représenter le Comité des Ministres
- Secrétaire général adjoint
- le Directeur des Affaires politiques
- le Responsable du programme des mesures de confiance
- tout autre directeur concerné par la préparation/mise en oeuvre des projets soumis

Le Comité de Pilotage a tenu sa première réunion le 25 novembre 1994. Le rapport de la réunion figure en annexe.

Ont également assisté à cette réunion, en plus des membres du Comité de Pilotage:

- l'Ambassadeur Janos PERENYI, Représentant permanent de la Hongrie
- l'Ambassadeur Nicolae MICU, Représentant permanent de la Roumanie
- M. Heinrich GATTIKER, Représentant permanent adjoint de la Suisse
- M. Juraj SIKRA, Représentant permanent adjoint de la Slovaquie
- Mme Anna Karin ENESTRÖM, adjoint au Représentant permanent de la Suède
- M. Wojciech KALAMARZ, adjoint au Représentant permanent de la Pologne

et des représentants des directions concernées.

L'intention subsiste de ne pas constituer une structure inutilement lourde pour la sélection de projets pilotes; par contre, le Comité des Ministres sera pleinement et régulièrement informé des débats du Comité de Pilotage.

Toutefois, les Délégués des Ministres pourraient demander un léger élargissement du Comité de Pilotage et désigner un deuxième, voire un troisième représentant.

6. Finances et budget

Activités de 1994

a. Budget

Le budget est géré par le biais d'un compte spécial, une formule adaptée à la mise en oeuvre concrète des mesures de confiance.

Le budget pour 1994 était ventilé comme suit:

-	Compte spécial "Suivi du Sommet de Vienne"	2.000.000,00 FF
-	Contribution volontaire de la Suisse	795.740,00 FF
-	Contribution volontaire de la Finlande	300.000,00 FF
-	Contribution volontaire des Pays-Bas	650.606,40 FF
		=====
TOTAL POUR 1994:		3.746.346,40 FF

b. Dépenses

Ventilation pour 1994:

(a)	<i>Personnel, mise en oeuvre, gestion, missions et suivi des frais des projets:</i>	861.452,04 FF
(b)	<i>Réunions à Strasbourg avec les responsables de projets:</i>	64.007,46 FF
(c)	<i>Contrats des experts travaillant sur les projets:</i>	342.010,30 FF

(d) Projets (montants attribués)Réseau de Klagenfurt:

-	Conférence de Belgrade	50.000,00 FF
-	Réunion média/journalistes à Klagenfurt	30.000,00 FF
-	Réunion de coordination du réseau de Klagenfurt	18.500,00 FF
-	Séminaire Le langage de la paix	31.000,00 FF
-	Ecole de la liberté à Gorski Kotar ¹	115.000,00 FF

SPOLU:

-	Camps d'été Spolu à Prague	50.000,00 FF
-	Ensemble musical et de danse Spolu à Prague	50.000,00 FF
-	Ensemble musical et de danse Spolu à Kremnica	50.000,00 FF

Ambassades de la démocratie locale:

-	Ecole de la société civile à Osijek ²	200.000,00 FF
-	Télévision régionale à Maribor	206.000,00 FF

Hôtel de ville d'Arad, Roumanie:

-	Programmes artistiques pour enfants en Roumanie	3.000,00 FF
-	Réunion "Bridge"	3.000,00 FF

Divers:

-	Télévision estonienne ³	908.500,00 FF
-	Institut interculturel de Timisoara	470.000,00 FF
-	Radio Lungomare ⁴	/

TOTAL DES PROJETS

=====

2.185.000,00 FF

TOTAL DES DEPENSES POUR 1994:**3.452.469,80 FF****SOLDE REPORTE:****293.876,60 FF**

¹ 115.000,00 FF de contribution volontaire du gouvernement des Pays-Bas

² 200.000,00 FF de contribution volontaire du gouvernement des Pays-Bas

³ 908.500,00 FF = 308.500,00 FF du programme des mesures de confiance
300.000,00 FF de contribution volontaire du gouvernement de la Finlande et
300.000,00 FF de contribution volontaire du gouvernement des Pays-Bas.

⁴ L'attribution de 100.000,00 FF a été suspendue parce que le pouvoir croate a refusé d'attribuer la fréquence radio nécessaire.

Activités de 1995

Fin janvier 1995, le budget de 1995 comprend:

- Titre II du budget ordinaire du Conseil de l'Europe	3.000.000,00 FF
	=====
TOTAL PROVISoire POUR 1995:	3.000.000,00 FF

C'est pourquoi le total disponible sur le Compte spécial "Mesures de confiance" est, début 1995, de 3.293.876,60 FF.

Les projets qui ont déjà été approuvés sont présentés en annexe, dans le rapport de la première réunion du Comité de Pilotage, qui s'est tenue le 25 novembre 1994.

7. Perspectives

Il est certes trop tôt pour dresser un bilan général du programme des mesures de confiance; un trop petit nombre des projets sélectionnés ont eu le temps de passer les premiers stades de leur mise en oeuvre. Quelques réflexions peuvent néanmoins être émises sur la sélection des projets.

Il est tout naturel que le nombre de demandes ait été modeste au départ, quand le programme était encore peu connu. Cette situation semble actuellement changer grâce aux efforts du Secrétariat pour encourager la soumission de projets recevables. Mais est-il possible de faire davantage?

Le Secrétariat reste d'avis que sans une augmentation considérable de la dotation budgétaire pour les mesures de confiance, la campagne européenne de promotion restera disproportionnée par rapport aux fonds destinés au financement des projets. Cela ne doit toutefois pas entraver les efforts d'information sur le programme, le cas échéant à titre gracieux, dans des publications appropriées telles que celles d'associations. Les gouvernements, les pouvoirs locaux et régionaux et les organisations non gouvernementales concernées peuvent être invitées à soutenir cet effort.

S'agissant de la nature des projets déjà adoptés, il est intéressant de remarquer l'envergure extrêmement modeste de certains. Cet aspect est tout à fait raisonnable au vu des commentaires faits dans la section 2 ci-dessus à propos de la conception des mesures de confiance, et en particulier s'il est permis d'en attendre un effet multiplicateur. Ces petits projets présentent cependant quelques inconvénients pratiques en matière de suivi de la mise en oeuvre et de besoin d'un dialogue permanent avec les services pertinents du Conseil de l'Europe.

Plusieurs services souffrent déjà d'une forte surcharge de travail dans la mise en oeuvre de leurs propres programmes; il semble donc indispensable que les propositions de mesures de confiance s'accompagnent d'une estimation chiffrée des besoins en personnel. Une telle démarche ne paraît pas réaliste pour les très petits projets. C'est une raison supplémentaire pour concevoir des projets de plus grande envergure qui, d'une part, auront probablement plus d'impact, et d'autre part permettent un calcul plus réaliste du coût du suivi et de l'évaluation.

Si cette évolution se confirme, c'est à dire

- (i) la soumission d'un plus grand nombre de projets et
- (ii) une envergure des projets qui, en moyenne, augmente,

le modeste budget consacré aux mesures de confiance est manifestement voué à être insuffisant. Nous pouvons espérer que le plus grand éventail de projets d'envergure appellera davantage de contributions volontaires des gouvernements et autres donateurs. Le Secrétariat estime cependant qu'il ne serait pas sage de laisser subsister un fossé trop grand entre la dotation budgétaire ordinaire et le montant nécessaire en contributions volontaires. Il convient donc de prévoir une augmentation substantielle au budget de 1996.

Le Secrétariat se tiendra informé des questions qui surgissent en la matière et soumettra les propositions pertinentes.

ANNEXE

**CONFIDENCE BUILDING MEASURES
MESURES DE CONFIANCE**

"COMITE DE PILOTAGE"

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION

le 25 novembre 1994

INTRODUCTION

Le "Comité de Pilotage" du programme de mesures de confiance dans la société civile a tenu sa première réunion le 25 novembre 1994. Cette réunion était présidée par l'Ambassadeur Amneus, Représentant permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe (voir annexe 1 pour la liste des participants).⁵

La réunion a permis l'examen d'une série de projets pilotes en vue de leur adoption dans le cadre du programme des mesures de confiance. La réunion s'est déroulée conformément à l'ordre du jour annoté, document CBM(94)1, et a permis une sélection:

- des projets déjà classés comme des mesures de confiance et exigeant un nouveau financement (A.) et
- de nouveaux projets soumis pour approbation (B.).

Le Comité a pris note des projets en C. et D. de l'ordre du jour annoté en vue de les examiner lors d'une réunion ultérieure. (Voir annexe 2).

Les projets suivants ont été sélectionnés et déclarés recevables pour un financement à partir du compte spécial des mesures de confiance.

A. PROJETS DEJA CLASSES DANS LES MESURES DE CONFIANCE ET EXIGEANT UN NOUVEAU FINANCEMENT

1. Institut Interculturel de Timisoara
CBM(94)3

L'Institut a démarré ses activités en 1992, en étroite collaboration avec la DECS. Certaines d'entre elles sont considérées comme des mesures de confiance en raison de leur caractère multi-ethnique et multilingue.

⁵ Sur une base pragmatique, divers Représentants permanents ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs.

La création de cet Institut est intervenue suite à une initiative commune de l'Université et de la Municipalité de Timisoara.

Il est financé par les autorités roumaines et par la Fondation Soros, et a pour objectif le développement de l'éducation aux droits de l'homme et la démocratie dans un environnement multiculturel.

Dès 1993, l'Institut s'est développé au sein du projet du CDCC "démocratie, droits de l'homme, minorités: les aspects éducatif et culturel", et s'est acquis par ses activités une dimension interrégionale et internationale.

La première phase des activités menées en collaboration avec le Conseil de l'Europe visait un programme d'éducation civique aux niveaux de l'enseignement primaire et secondaire. Un réseau de 26 écoles européennes a été mis sur pied pour assurer les échanges d'expérience sur le terrain. Le fruit de ces échanges sera examiné au cours d'un symposium à Timisoara, du 7 au 11 décembre 1994. Le suivi devrait consister en un guide méthodologique sur l'éducation civique à l'intention des écoles d'Europe centrale et orientale.

La deuxième phase d'activités débutera en 1995, avec un programme sur:

- le patrimoine culturel des minorités dans les pays en transition (avec une analyse du secteur à problèmes, des stages de formation, des études de cas),
- éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique pour différentes catégories socio-professionnelles.

Le budget total pour 1995 est de 1.983.910 FF. Une participation de 470.000 FF à partir du programme des mesures de confiance a été demandée.

Le Secrétaire général adjoint a déjà signalé que la Fondation Peter Kaiser apportera 80.000 CHF pour contribuer au budget total.

Décision:

Le Comité salue la contribution de la Fondation Peter Kaiser et accepte d'appuyer la demande de 470.000 FF.

2. Réseau de Klagenfurt

CBM(94)4

Voir également n°6, 7, 18, 19, 35 a), b), c), d)

Le Réseau de Klagenfurt a commencé à collaborer avec le programme des mesures de confiance du Conseil de l'Europe dès 1992 en aidant à la sélection et à la conception d'une série de projets pilotes en Europe centrale et orientale, et en particulier sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie.

Le Réseau de Klagenfurt a bénéficié d'un contrat avec le Conseil de l'Europe, et a reçu le mandat suivant:

- Présentation de nouveaux projets
- Evaluation de projets
- Constitution d'une base de données

Les activités envisagées pour la période qui commence en novembre 1994 sont décrites dans le document (CBM(94)4), remis aux participants à la réunion.

Le Comité exprime sa satisfaction pour les travaux du Réseau de Klagenfurt. Il note en particulier l'efficacité de son action dans la planification, la coordination et la mise en oeuvre de divers projets dans la région.

Décision:

Le Comité convient de prolonger le soutien financier au Réseau de Klagenfurt pour une période de six mois pour une somme totale de 100.000 FF.

B. PROJETS SOUMIS POUR APPROBATION

3. Ecole de la Société civile d'Osijek
CBM(94)5

Ce projet vise à encourager les échanges entre les communautés par l'organisation de tables rondes. La première se tiendra le 3 décembre 1994 à Osijek.

Le projet s'inscrit dans le cadre du réseau existant des ambassades de la démocratie locale parrainé par le CPLRE, et entretient des relations avec les villes voisines de Pécs et de Timisoara.

Le budget annuel total est de 468.000 FF. La ville d'Osijek envisage de soumettre une proposition évaluée à 100.000 FF. 168.000 FF doivent provenir de divers partenaires, villes et ONG de l'ambassade de la démocratie locale d'Osijek, et de fonds attribués par le Programme PHARE pour la Démocratie de l'Union européenne.

Le Conseil de l'Europe a été sollicité pour 200.000 FF. Le gouvernement des Pays-Bas a fait part de son intention préalable de participer au financement du projet.

Décision:

Le Comité appuie la proposition de participer à hauteur de 200.000 FF au budget global de ce projet.

4. Programmes artistiques pour les enfants de Gyula (Hongrie) et de Arad (Roumanie)

CBM(94)6

Voir également n°5, 14, 15

Ce projet est le fruit d'une série de réunions organisées entre les maires de Gyula et de Arad. A leur réunion du 27 octobre 1994, les deux villes ont convenu de se jumeler. Une série de manifestations artistiques et de programmes pour jeunes gens des deux villes sont prévus à cette occasion. 3.000 FF ont été demandés.

Décision:

Le Comité convient de soutenir le projet avec 3.000 FF.

5. Rencontre "The Bridge" (Gyula et Arad)

CBM(94)7

Voir également n°4, 14, 15

Cette réunion fait partie du suivi d'une réunion précédente, plus importante, entre la population locale de Arad (Roumanie) et celle de Gyula (Hongrie), en juin 1994.

La réunion en question est prévue comme un échange de vues informel entre étudiants, enseignants, représentants des minorités, fonctionnaires et officiers de police sur des problèmes des minorités locales.

Un aspect particulièrement intéressant de cette démarche réside dans la réunion de ces divers groupes pour leur offrir un cadre de discussion de leurs problèmes concrets et des solutions pratiques envisageables. 3.000 FF ont été demandés.

Décision:

Le Comité convient de soutenir le projet avec 3.000 FF.

6. Séminaire "langage de la paix" (Réseau de Klagenfurt)

CBM(94)8

Cette rencontre, qui sera organisée par un professeur de philosophie de l'Université de Belgrade, doit s'inscrire dans le suivi du symposium de Belgrade, du 2 au 4 juin 1994, sur "l'Interculturalité dans les sociétés multi-ethniques".

De nombreux chercheurs universitaires de pays de la région participeront à cette réunion, qui abordera de multiples thèmes philosophiques, sociologiques, juridiques, linguistiques et d'autres disciplines apparentées en vue de définir une approche systématique au problème. 31.000 FF ont été demandés.

Décision:

Le Comité convient de soutenir le projet avec 31.000 FF.

7. Ecole de la paix à Gorski Kotar, Croatie (Réseau de Klagenfurt)
CBM(94)9

Le projet comporte deux volets: le premier porte sur le financement de la rénovation d'un édifice de Mrkopalj pour y créer un centre scolaire interethnique permanent; le deuxième vise le parrainage d'une série d'activités scolaires interethniques à Mrkopalj. Il est également prévu d'offrir à d'autres villages la possibilité de mener de telles initiatives.

Le Réseau de Klagenfurt continue d'étudier la proposition de rénovation de l'édifice, et envisage d'envoyer un architecte à Gorski Kotar pour y évaluer les travaux nécessaires et leur coût.

Le projet prévoit d'autres activités, dont notamment l'installation d'un atelier de céramique et un autre sur les moyens informatiques, ainsi que la production de matériel publicitaire et de documentation. Il tient également compte des frais de gestion.

La réalisation de ces autres activités a été estimée à 115.000 FF (32.000 DM). Le gouvernement des Pays-Bas a signalé son intention préliminaire de participer au financement du projet.

Décision:

Le Comité convient:

- a) d'attendre des informations complémentaires sur la rénovation de l'école,***
- b) d'approuver la demande de financement pour les autres activités citées dans le projet à concurrence de 115.000 FF.***

8. Station de télévision interrégionale de Maribor
CBM(94)10

L'ONG belge "Causes Communes" a participé au lancement, en Slovénie, d'un atelier sur la production et la programmation télévisée, par les réfugiés et pour les réfugiés. Ces émissions ont pu, grâce à la vidéo, être diffusées dans des camps de réfugiés ainsi que sur le Kanal A de Ljubljana, sur Télésarajevo et, pendant une année, sur TV5.

Ce projet de télévision interrégionale est soumis par une équipe existante. Il s'inscrit dans le réseau des villes participant aux ambassades de la démocratie locale (avec l'appui du CPLRE).

Le projet vise à produire des émissions et des bandes TV pour assister les médias indépendants. Au-delà de la simple production vidéo, le projet cherche également à rassembler des réfugiés des différentes communautés pour les faire travailler sur un projet commun.

Le lancement d'une station de télévision doit permettre, dans un premier temps, de créer un lien entre les villes de Maribor, Tuzla, Zenica, Timisoara et Osijek.

Sur le total annuel de 436.000 FF, l'ONG belge "Causes Communes" compte apporter 180.000 FF. 50.000 FF doivent provenir de l'ambassade de la démocratie locale de Maribor. Le Conseil de l'Europe est prié de contribuer 206.000 FF. Ces fonds sont destinés aux activités et non à l'achat de matériel.

Décision:

Le Comité convient de soutenir le projet avec 206.000 FF.

9. **SPOLU: groupe mixte de musique et de danse pour les enfants de Kremnica**
CBM(94)11
Voir également n°12, 26, 32

Le projet est soumis par "One Europe", une fondation néerlandaise qui coordonne un certain nombre d'activités en faveur des enfants tsiganes de Kremnica. Ce projet en particulier a besoin de soutien pour des cours de musique et de danse pour enfants afin de faciliter leur admission à l'école de musique secondaire et leur permettre d'intégrer la société slovaque. 50.000 FF ont été demandés.

Décision:

Le Comité convient de soutenir le projet avec 50.000 FF à condition que les activités financées soient interethniques.

10. **Roms de Bosnie Herzégovine**
CBM(94)12

Le projet doit permettre de rédiger un rapport sur la situation des Roms de Bosnie Herzégovine, assorti de lignes directrices et de propositions de mesures de confiance.

Une historienne française de renom, Mme Claire AUZIAS, a été contactée à cet effet. Les frais de mission ont été estimés à 40.000 FF, les honoraires à 20.000 FF.

Décision:

Eu égard à la situation particulière des Roms dans cette région, le Comité convient de soutenir cette étude, qui devra apporter des propositions concrètes, par un montant total de 60.000 FF.

Annexe 1

COMITE DE PILOTAGE

Liste des participants

à la réunion du 25 novembre 1994

MEMBRES:

- L'Ambassadeur Henrik AMNEUS, Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe
- M. Peter LEUPRECHT, Secrétaire général adjoint
- M. Hans-Peter FURRER, Directeur des Affaires politiques
- M. Alfredo MICCIO, Responsable du Programme des mesures de confiance

AUTRES PARTICIPANTS A LA REUNION:

- L'Ambassadeur Janos PERENYI, Représentant Permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe
- L'Ambassadeur Nicolae MICU, Représentant Permanent de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe
- M. Heinrich GATTIKER, Représentant Permanent Adjoint de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe
- M. Juraj SIKRA, Représentant Permanent Adjoint de la Slovaquie auprès du Conseil de l'Europe.
- Mme Anna Karin ENESTRÖM, Adjoint au Représentant permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe.
- M. Wojciech KALAMARZ, Adjoint au Représentant permanent de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe

- M. Raymond WEBER, Directeur de l'Enseignement, de la culture et du sport
- M. Rinaldo LOCATELLI, Chef du Secrétariat du CPLRE
- M. Marc SCHEUER, Directeur adjoint de Cabinet du Secrétaire général
- M. Roger MASSIE, Directeur adjoint du Secrétariat du Comité des Ministres
- Mme Claudia LUCIANI, Direction des Affaires politiques
- Mme Sandra LECAILLER, Direction de l'Environnement et des pouvoirs locaux

Annexe 2

AGENDA

A. PROJETS DEJA CLASSES DANS LES MESURES DE CONFIANCE ET EXIGEANT UN NOUVEAU FINANCEMENT

1. Institut Interculturel de Timisoara, CBM(94)3
2. Réseau de Klagenfurt, CBM(94)4

B. PROJETS SOUMIS POUR APPROBATION

3. Ecole de la société civile d'Osijek, CBM(94)5
4. Programmes artistiques pour les enfants de Gyula (Hongrie) et de Arad (Roumanie), CBM(94)6
5. Rencontre "The Bridge", CBM(94)7
6. Séminaire "langage de la paix", CBM(94)8
7. Ecole de la paix à Gorski Kotar, Croatie, CBM(94)9
8. Station de télévision interrégionale de Maribor, CBM(94)10
9. SPOLU: groupe mixte de musique et de danse pour les enfants de Kremnica, CBM(94)11
10. Les Roms en Bosnie Herzégovine, CBM(94)12

C. PROJETS EN COURS DE PREPARATION ET SOUMIS POUR INFORMATION

11. Zemplén, télévision régionale en Hongrie - Développement de la télévision régionale publique en Hongrie
12. Spolu Kremnica
13. Station radio plurirégionale de Mostar, Bosnie
14. Echange d'enfants entre la Roumanie et la Hongrie
15. Camps d'été interethniques
16. Festival cinématographique plurilingue d'Europe centrale en Croatie

D. PROPOSITIONS DE PROJETS A UN STADE PRELIMINAIRE

17. Station de télévision plurilingue en Roumanie
18. Agora, radio Carinthie (Autriche) (Réseau de Klagenfurt)
19. Périodique "La voix des minorités pour les minorités" (Réseau de Klagenfurt) ..
20. Station radio interrégionale de Mostar
21. Güven, périodique bilingue turc/bulgare
22. Programme interrégional de coopération dans les régions d'Europe en conflit
23. Séminaires internationaux pour fonctionnaires travaillant sur les problèmes des minorités
24. Bulletin international sur les questions des minorités
25. Enseignement aux enfants par les contes (estonien/russe)
26. Volet du projet SPOLU: des enfants aux familles (programmes pédagogiques)
27. Les enfants du Conseil de l'Europe
28. Mémorial Sighet
29. Enseignement pour adultes en Estonie

PROJETS DEJA APPROUVES ET SOUMIS POUR INFORMATION

- 30. Station de télévision locale dans le nord-est de l'Estonie
- 31. Radio Lungomare
- 32. Spolu Prague
- 33. Ambassade de la démocratie locale d'Osijek
- 34. Alphabétisation bilingue
- 35. Réseau de Klagenfurt
 - a) Le Réseau
 - b) Réunion de programmation et de coordination
 - c) Conférence sur "l'Interculturalité dans les sociétés multi-ethniques"
 - d) Réunion avec journalistes et représentants des média